

Un PLUi, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme réalisé à l'échelle intercommunale. Il définit les orientations d'un territoire en termes de constructions, d'habitat, de zones agricoles et naturelles à protéger, d'amélioration du cadre de vie et des déplacements, etc.

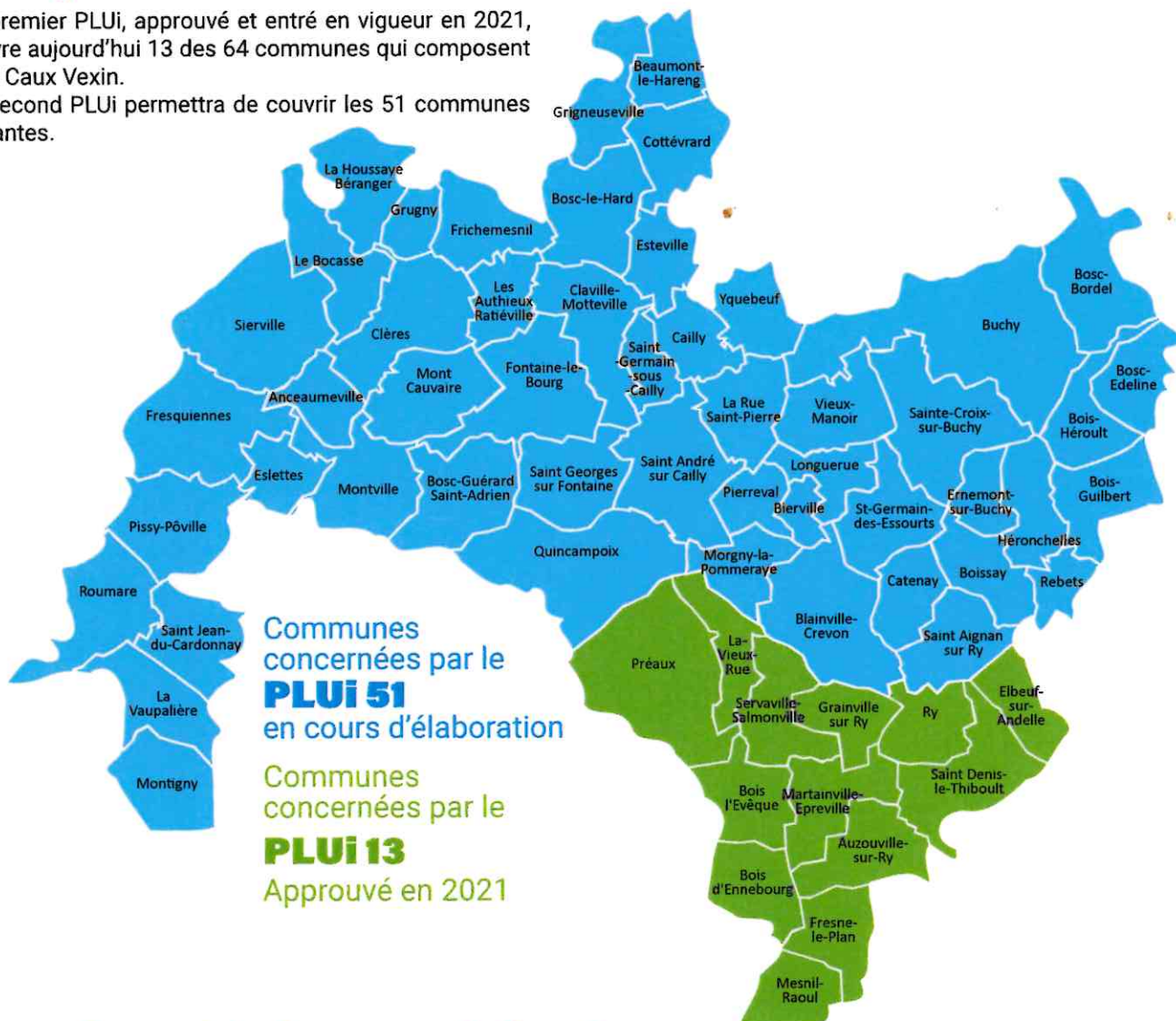
Il expose les intentions de la collectivité quant à l'évolution du territoire.

Le PLUi viendra remplacer les documents communaux (PLU, cartes communales) par un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir.

Pourquoi « 51 » ?

Un premier PLUi, approuvé et entré en vigueur en 2021, couvre aujourd'hui 13 des 64 communes qui composent Inter Caux Vexin.

Ce second PLUi permettra de couvrir les 51 communes restantes.



En quoi consiste la concertation ?

Pendant toute la durée de la procédure, l'ensemble des personnes intéressées est invité à s'exprimer.

Esthétique des clôtures, des constructions, prise en compte d'une problématique environnementale, partage d'une vision du développement d'un territoire... vous avez la possibilité de nous transmettre vos remarques et observations :

- via le registre mis à disposition dans votre mairie,
- en remplissant le formulaire en ligne : www.intercauxvexin.fr/fr/news/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal-51
- par courrier adressé au Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, 190 route du Château, 76116 Martainville-Epreville.